

**Arrêté n°2025-4994 modifiant l'Arrêté n°2021-4990
portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
Occitanie**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

- Vu** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 à D.1432-53 ;
- Vu** le décret n°2021-847 du 26 juin 2021 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie ;
- Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de M. Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2021-4990 modifié du 28 octobre 2021 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2022-0448 du 16 janvier 2022 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2023-6410 du 15 décembre 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;
- Vu** les propositions des autorités et institutions en application de l'article D.1432-28 du Code de la Santé Publique ;

Considérant les propositions de désignations des représentants pour chaque collège ;

ARRETE

Article 1 : Le 2ème collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux comprend 19 membres :

- 2a : Neuf représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique désignés à l'issue d'un appel à candidatures :

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
M. Gérard REYSSEGUIER Association Sésame Autisme Haute-Garonne	Mme Annie MORIN France REIN OCCITANIE LR	M. Mohammed GHADI Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS)
Pr Jean-Michel BRUEL France Assos Santé OCCITANIE	Mme Gèneviève CANAPA Présidente Visite des malades dans les établissements hospitaliers (VMEH) 11	Mme Jacqueline PARIS Association Vivre Mieux le Lymphœdème (AVML) Montpellier
M. André GUINVARCH Président Union Régionale des Associations Familiales (URAF) OCCITANIE	M. Michel Francis ARNOULD Adhérent bénévole CDAFL 81 Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)	Mme Josiane VOIRIN Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Gard
Mme Laurence POCHARD Comité de l'Hérault Ligue nationale contre le cancer	M. Yves VILLENEUVE Comité de l'Ariège Ligue nationale contre le cancer	M. Bernard DELPECH Vice-Président Délégué Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) Haute-Garonne
M. Bernard DALION Président Comité régional fédéré pour le don de sang (CRLR) Fédération Française pour le don du sang	Sera désigné ultérieurement	Sera désigné ultérieurement
Mme Ginette ARIAS Présidente France Alzheimer Haute- Garonne	Mme Denise STRUBEL Vice-Présidente France Alzheimer Gard	Mme Angélique VINOLAS Association Française contre les Myopathie (AFM Téléthon) OCCITANIE
M. Michel DARDE UFC QUE CHOISIR Montpellier	Mme Michèle CASTAN Présidente Génération mouvement Lozère	Sera désigné ultérieurement
Mme Josette ARVIEU Déléguée Départementale UNAFAM 31	Mme Madeleine TEISSEDRE Déléguée Départementale UNAFAM 34	Sera désigné ultérieurement
M. Bertrand VERINE Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAF-LR) Languedoc Roussillon	Sera désigné ultérieurement	Sera désigné ultérieurement

- 2b : Cinq représentants des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie :

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
M. Bernard PRADINES Association Roger Garin Albi	Sera désigné ultérieurement	Sera désigné ultérieurement
M. Claude DURAND Ingénieur retraité	M. Michel LAGES France Alzheimer Haute Garonne	M. Renaud PUJOL Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR) Aude
Mme Colette CASANOVA UNSA 30	M. Erick MICHEL FSU 30	M. Christian PONCINI Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) 09
M. Alain MARCUZZO Secrétaire Général Association des Retraités Agricoles (ADRA) 82	M. Alain DUGROS Président INITIATIV'RETRAITE	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
Mme Sandrine BAULME- VALQUIER FGR-FP 48	Mme Michèle BOULANT Union nationale des indépendants retraités du commerce Pyrénées Orientales	M. Alric-Albert SOUCHON Président Association CONVIVAGE Mazamet

Le reste sans changement

Article 2 : Le 5ème collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale comprend 7 membres :

- 5a : Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :

Titulaire	1er Suppléants	2ème Suppléants
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
M. Olivier DUPUY Directeur Général Espoir 31	M. Jean-Christophe CATUSSE Fédération Santé Habitat OCCITANIE	Mme Myriam PANAGET Directrice Fabrique solidaire des Minimes - Toulouse

Le reste sans changement

Article 3 : Le 6ème collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé comprend 10 membres :

- 6c : Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile, désignés par le président du conseil départemental :

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
<i>Sera désigné ultérieurement</i>	Mme Anne-Claire GALLEGO PMI Lozère	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
Dr Florence BARON PMI Hautes Pyrénées	Mme Elodie FOULQUIER PMI Aveyron	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

Le reste sans changement

- 6e : Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Françoise CAYLA CREAI ORS OCCITANIE	Dr Vanina BONGARD Université Toulouse	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

Le reste sans changement

Article 4 : Le 7ème collège des offreurs des services de santé comprend 38 membres

- 7a : Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie, sur proposition de la fédération représentant ces établissements :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Jean François LEFEBVRE Directeur Général CHU Toulouse (FHF)	M. Philippe PERIDONT Directeur CH Castres-Mazamet (FHF)	Mme Amandine PAPIN Directrice des Hôpitaux du Bassin de Thau (FHF)
Mme Emilie BERARD Déléguée Régionale FHF Occitanie	M. Jean-Marie BOLLIET Directeur CH Carcassonne (FHF)	M. Barthélémy MAYOL Directeur CH Perpignan (FHF)
Mme Sonia LAZAROVICI PCME CH Carcassonne (FHF)	Dr Willy VAILLANT Président de la CME CH d'Auch (FHF)	Dr David MESTERY Président de la CME CH Bagnères-de-Bigorre (FHF)
Dr Anne Hélène MONCANY Présidente de la CME CH Gérard Marchant Toulouse (FHF)	Dr Grégory MONNIER Président de la CME CHS d'Uzès Le Mas Careiron (FHF)	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
Pr Michel PRUDHOMME Président de la CME CHU Nîmes (FHF)	Pr Fatemeh NOURHASHEMI Président de la CME CHU Toulouse (FHF)	Pr Jean Luc PASQUIE Président de la CME CHU Montpellier (FHF)

- 7b : Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
M. Pascal DELUBAC Directeur Général Clinique St Pierre Perpignan (FHP)	M Fabrice DERBIAS Directeur de Territoire Pyrénées Orientales et Aude Groupe Elsan (FHP)	Dr Serge CONSTANTIN Président Directeur Général Clinique du Parc Castelnau-le-Lez (FHP)
Dr Clément CAPDEVILA Président de la CME Clinique St Jean Sud de France St Jean de Védas (FHP)	Dr Claire BRENIER-CAVAILLON Présidente de la CME Clinique des Minimes Toulouse (FHP)	Dr Sébastien FOURNIER-FAVRE Président de la CME Polyclinique Saint Roch Montpellier (FHP)

Le reste sans changement

- 7h : Un représentant, désigné parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région :

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Michel DUTECH Président FECOP	M. Jean-Marie GARCIA Caisse des Mines SUD	M. Mark OUDE ENGBERINK Gérant coordonnateur MSPU Cabestany

Le reste sans changement

- 7o : Six membres des unions régionales des professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Mme Valérie GARNIER URPS Pharmaciens	Mme Aurélie ICHE URPS Orthophonistes	<i>Sera désigné ultérieurement</i>
M. Patrick SAUT URPS Masseurs- Kinésithérapeutes	M. Philippe JOURDAN URPS Chirurgiens-dentistes	M. Xavier CALOIN URPS Infirmiers
Mr Jean-François BOUSCARAIN URPS Infirmiers	Mme Françoise BERNADBEROY PRIDO URPS Sages-Femmes	M. Antoine ROCH URPS Orthoptistes
Dr Jean-Christophe CALMES URPS Médecins	Dr Philippe CUQ URPS Médecins	Dr Laurence SAFONT URPS Médecins
Dr Sophie AUFORT URPS Médecins	Dr Jérôme MARTY URPS Médecins	M. Arnaud LIGNIERES URPS Pharmaciens
Dr Morgane MOULIS URPS Biologiste	M. Arnaud LONGUET URPS Biologistes	<i>Sera désigné ultérieurement</i>

Le reste sans changement

Article 5 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2021-4990 modifié relatif à la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie demeurent inchangées.

Article 6 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 7 : Le Directeur de la direction des Droits des Usagers et des Affaires Juridiques, de l'Inspection Contrôle et de la Qualité de l'ARS et le Président de la CRSA sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Montpellier, le 6 août 2025
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Didier JAFFRE